

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 4 février 2021
Convocation faite
Le 21 janvier 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi vingt-sept janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Éric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY (à partir du point n° 2021-01-003), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMADE), Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Eric VISCARDY (jusqu'au point n° 2021-01-002) M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-01-013 Précision de la délibération n° 2018-07-146 du 25 juillet 2018 (échange de parcelles entre la CCArM et M. et M^{me} HIGUET)

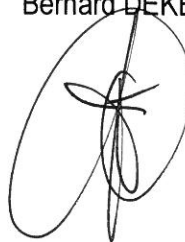
Vu sa délibération n° 2018-07-146 du 25 juillet 2018, décidant l'échange de parcelles entre la CCArM et M. et M^{me} HIGUET,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** que la Communauté prendra en charge les frais d'actes inhérents à cet échange.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.